

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 10 JUIN 2021

A 18:00, Salle de l'Atelier, MAULÉON

Compte-Rendu

Le dix juin deux mille vingt et un, 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni à la Salle de l'Atelier à Mauléon, sous la présidence de Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Étaient présents (16) : Philippe ROBIN Président, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Dany GRELLIER, Séverine GROVER, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUÉ, Bernard SALMON

Pouvoirs (6) : Sylvie BAZANTAY à Rodolphe ROUE, Armelle CASSIN à Philippe ROBIN, Stéphanie FILLON à Anne BERTHO, Virginie JEANNEZ à Serge BOUJU, Claire PAULIC à Roland MOREAU, Dominique TRICOT à François MARY

Excusés (9) : Sylvie BAZANTAY, Jean-Claude BORDONNAT, Armelle CASSIN, Benjamin COUSSEAU, Stéphanie FILLON, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Claire PAULIC, Dominique TRICOT

Date de convocation : 04-06-2021

Secrétaire de Séance : Rodolphe ROUÉ

1. ASSEMBLEES.....	2
1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil.....	2
2. DELIBERATIONS	2
2.1.RESSOURCES HUMAINES	2
2.1.1. Compte Epargne Temps : mise en conformité avec le règlement du temps de travail (prise en compte pour la retraite additionnelle)	2
2.2. ADMINISTRATION GENERALE.....	4
2.2.1. Produits boutique : fixation des tarifs à compter du 10/06/2021	4
2.3. FINANCES.....	8
2.3.1. Approbation du compte de gestion	8
2.3.2. Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats définitifs	9
2.3.3. Modification de la Régie d'avances et de recettes	10
2.3.4. Modification de la sous-régie de recettes.....	12
2.3.5. Budget Office de Tourisme - Décision Modificative n° 1	14
2.3.6. Ouverture d'une Ligne de trésorerie.....	14
3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	16

1. ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration du 8 avril 2021.

2. DELIBERATIONS

2.1. RESSOURCES HUMAINES

2.1.1. Compte Epargne Temps : mise en conformité avec le règlement du temps de travail (prise en compte pour la retraite additionnelle)

Délibération : DEL-OT-2021-006

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration D-2014-12-01 du 12 décembre 2014 instaurant le compte épargne temps ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°DEL-CA-2020-18 du 16/12/2020 adoptant le nouveau règlement du temps de travail ;

Vu l'avis du comité technique en date du 4 décembre 2021 ;

Considérant le nouveau règlement du temps de travail en vigueur au 1^{er} janvier 2021 approuvé par la délibération susvisée.

Dans le cadre du nouveau règlement temps de travail instauré au 1^{er} janvier 2021, il a été décidé de faire évoluer les modalités d'utilisation du compte épargne temps (CET) et de permettre aux agents d'opter pour la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Les bénéficiaires :

Les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour que l'agent puisse demander l'ouverture de son CET :

- L'agent doit être fonctionnaire titulaire ou contractuel de droit public,
- L'agent doit être employé de manière continue et avoir accompli au moins une année de service.

Les agents suivants ne peuvent prétendre au CET

- Fonctionnaires stagiaires
- Agents titulaires et non titulaires relevant des régimes d'obligations de service mentionnées à l'article 7 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 (fonctions d'enseignement artistique)
- Agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année,
- Agents contractuels de droit privé

Nature des jours pouvant être épargnés :

Le CET est alimenté au choix par l'agent, par :

- Le dépôt de jours ARTT.
- Le dépôt de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt. (Proratation en fonction du nombre de congés si obligations hebdomadaires inférieures à 5 jours)

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours sauf dispositions législatives contraires.

Le nombre de jours inscrits sur le CET est arrêté au terme de chaque année civile. L'alimentation du CET se fera une fois par an en décembre.

L'utilisation du compte épargne temps :

Le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents :

- Par le maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours.
- Par la monétisation du compte épargne temps qui peut prendre forme :
 - o du paiement forfaitaire des jours,
 - o de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Le délai de prévenance pour utiliser les jours de CET est le même que pour les congés annuels. Les jours maintenus sur le CET se consomment comme des jours de congés annuels « classiques ». Les nécessités de service peuvent motiver le refus de la demande d'utilisation du CET.

A l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'un congé de proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale, l'agent, qui en fait la demande bénéficie de plein droit à congés accumulés sur son compte épargne temps.

Modalités d'exercice du droit d'option :

Il appartient à l'agent d'exercer le droit d'option, dans les proportions qu'il souhaite.

Le droit à l'indemnisation ne s'ouvre qu'à partir du moment où le CET excède 15 jours.

Les jours épargnés excédant 15 jours donnent lieu à une option exercée par l'agent au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

- a) Pour une prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique RAFP (uniquement pour les titulaires CNRACL).
- b) Pour une indemnisation
Pour information montant de référence en vigueur
 - Catégorie A : 135 euros
 - Catégorie B : 90 euros
 - Catégorie C : 75 euros
- c) Pour un maintien sur le CET

Le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel.

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droits.

Les droits acquis au titre du CET sont conservés :

- En cas de mutation
- En cas de mise à disposition
- En cas de placement notamment dans les positions suivantes : détachement, disponibilité, congé parental

En cas de mutation, détachement, intégration, une convention prévoyant les modalités financières de transfert du CET entre les deux collectivités ou établissements (d'origine et d'accueil) sera possible.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver les modifications de modalités d'utilisation du compte épargne-temps (CET) des agents telles que présentées afin de permettre aux agents d'opter pour la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.2. ADMINISTRATION GENERALE

2.2.1. Produits boutique : fixation des tarifs à compter du 10/06/2021

Délibération : DEL-OT-2021-007

Il s'agit d'adopter les tarifs des produits des 2 boutiques de l'Office de Tourisme (une dans le bureau de Bressuire et une dans le bureau de Mauléon) ainsi que des tarifs de la location des audio-guides disponibles pour le Musée de Mauléon à compter du 10/06/2021.

TARIFS	ACHAT en €	VENTE en €	Promotions possibles				
			-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
PETJES							
Bracelets	0,80 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Peluches 9 cm Glitter-Key	2,65 €	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €		
Peluche 14 cm	3,10 €	6,00 €	5,40 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	
Peluche 20 cm	3,95 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Peluches 20 cm Glitter eyes	4,80 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
VAH							
Bouclier Lancelot	5,75 €	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
Dague Princess	3,45 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot	3,85 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Coiffe princess	7,10 €	14,00 €	12,60 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
Arbalète bois 3 flèches	14,59 €	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	
Londji							
Memo Jungle	7,35 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Memo - l'm a Pirate	6,95 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Puzzle- My River	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle- My Bike	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle- l'm a Knight	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle - Go to the medieval Times	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle - Welcome to my home	6,95 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Je suis une princess	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Fiesta Crafts Ltd							
Pencils animaux	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Pencils personnages	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Magnets personnages	2,11 €	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €

Geste Editions								
Dictionnaire humoristique de Poitou et des Charentes	8,00 €	8,00 €						
Coloriage des insectes et des petites bêtes	3,90 €	3,90 €						
Coloriage Marais Poitevin	3,90 €	3,90 €						
Châteaux romans en Poitou Charente	45,64 €	45,64 €						
Les P'tits secret des chevaliers et des châteaux forts	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la Préhistoire et de la Vallée de l'homme	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la ferme	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la forêt	5,50 €	5,50 €						
Se souvenir de Mauléon	4,95 €	4,95 €						
Dictionnaire des noms de rues de Bressuire	4,95 €	4,95 €						
L'apéro jeu Poitevin	6,90 €	6,90 €						
Peluchon, le Baudet du Poitou	14,00 €	14,00 €						
Peluchon : Les Toqués de la ferme	14,00 €	14,00 €						
Les Vacances de Peluchon	14,00 €	14,00 €						
Crapoto et la Brioche vendéenne	14,00 €	14,00 €						
Puzzle à colorier - Peluchon et les animaux de la ferme	4,95 €	4,95 €						
Jeu de 7 famille - Le Poitou	6,90 €	6,90 €						
Jeu de 7 famille - Le Moyen âge	6,90 €	6,90 €						
Jeu de 7 famille - Les Guerres de Vendées	6,90 €	6,90 €						
Nord Deux-Sèvres - Bressuire et le Bocage	10,00 €	10,00 €						
Deux-sèvres - Chemin faisant	14,77 €	14,77 €						
Ouvrages								
Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13,00 €	13,00 €						
Lettre & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8,00 €	8,00 €						
Les balades de Jazzy "Derrière la haie"	11,00 €	11,00 €						
La Grande Guerre et les Deux-sèvres	10,00 €	10,00 €						
Au Cœur de la Vendée	19,90 €	19,90 €						
Année 60 - Une jeunesse bressuiraise	22,00 €	25,00 €						
Cartes Postales								
L'unité		0,60 €						
Lot de 3 cartes		1,50 €						
Lot de 5 cartes		2,50 €						
Randonnée								
Fiches 2 volets	0,50 €	0,50 €						
Fiches 3 volets	0,60 €	0,60 €						
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0,30 €	0,30 €						
Marais Poitevin à Bicyclette	4,00 €	4,00 €						
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14,00 €	14,00 €						
Topo guide Sèvre Nantaise	12,80 €	12,80 €						
Topo guide Vélo Francette	14,90 €	14,90 €						
Produits Alimentaires								
Bouteille Bock Highland	11,00 €	11,00 €						
Duhomard rouge	10,00 €	10,00 €						
Autres produits								
Plaque émaillée Duhomard	18,00 €	18,00 €						
Porte-monnaie en cuir	14,00 €	14,00 €						
Alexandra Diffusion								
Dé à coudre	1,65 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Magnet plaque de ville	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Magnet Rectangle	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Magnet Plaque de rue	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Mug (anse ronde - blanc)	2,99 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €	
Pot de 6 crayons	1,60 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Crosby soft touch	0,95 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €	
Stylo Monroe	0,75 €	1,90 €	1,71 €	1,52 €	1,33 €	1,14 €	0,95 €	
Set de 7 gommes avec visuels	3,80 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €		
Gomme à l'unité	0,54 €	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €		
Règle couleur 30 cm + visuels	2,25 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €	
Porte-clefs lampe Mcqueen soft touch	1,50 €	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €		
Porte -clefs 3 formes	2,84 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
Porte-clef goutte bois métal	2,36 €	4,90 €	4,41 €	3,92 €	3,43 €	2,94 €	2,45 €	
Trousse Gold	2,94 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Trousse Cuba	2,66 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
carnet gold	3,06 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Puzzle tubes	3,65 €	7,90 €	7,11 €	6,32 €	5,53 €	4,74 €	3,95 €	
Sac Hobia	4,26 €	9,00 €	8,10 €	7,20 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €	

25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre

Produits déjà existants en boutique

MUSEE DE MAULEON			
Audio-guide ADULTE		5,00 €	Pas d'offre de réduction
Audio-guide ENFANT		2,00 €	
DD du POITOU			
Le torchon		13,00 €	30 % de retrocession de commission par le fournisseur
Tablier "c'est qui le chef?"		23,00 €	
Puzzle Super Héros du Pwato		4,50 €	
Yoyo		3,00 €	
Mug noir I love DD rose		8,00 €	
Mug noir I love DD doré		8,00 €	
Mug noir I love DD vert		8,00 €	
Peluche 25 cm		20,00 €	
Mini Mug "ah ben couillon"		5,00 €	
Mini Mug "On est benaise"		5,00 €	
DDécapsuleur magnet		3,00 €	
Porte clés silicone		3,00 €	
T-shirt Homme Variant Pwatevin		25,00 €	
T-shirt Femme Variant Pwatevin		25,00 €	
Bouteille isotherme		18,00 €	
Lot de 3 balles de Golf		4,90 €	
Sac shopping couleur		10,00 €	
Tote bag couleur		5,00 €	

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à adopter les tarifs de la boutique tels qu'exposés ci-dessus, applicables à partir du 10 juin 2021.

Geste Editions								
Dictionnaire humoristique de Poitou et des Charentes	8,00 €	8,00 €						
Coloriage des insectes et des petites bêtes	3,90 €	3,90 €						
Coloriage Marais Poitevin	3,90 €	3,90 €						
Châteaux romans en Poitou Charente	45,64 €	45,64 €						
Les P'tits secret des chevaliers et des châteaux forts	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la Préhistoire et de la Vallée de l'homme	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la ferme	5,50 €	5,50 €						
Les P'tits secret de la forêt	5,50 €	5,50 €						
Se souvenir de Mauléon	4,95 €	4,95 €						
Dictionnaire des noms de rues de Bressuire	4,95 €	4,95 €						
L'apéro jeu Poitevin	6,90 €	6,90 €						
Peluchon, le Baudet du Poitou	14,00 €	14,00 €						
Peluchon : Les Toqués de la ferme	14,00 €	14,00 €						
Les Vacances de Peluchon	14,00 €	14,00 €						
Crapoto et la Brioches vendéenne	14,00 €	14,00 €						
Puzzle à colorier - Peluchon et les animaux de la ferme	4,95 €	4,95 €						
Jeu de 7 famille - Le Poitou	6,90 €	6,90 €						
Jeu de 7 famille - Le Moyen âge	6,90 €	6,90 €						
Jeu de 7 famille - Les Guerres de Vendées	6,90 €	6,90 €						
Nord Deux-Sèvres - Bressuire et le Bocage	10,00 €	10,00 €						
Deux-sèvres - Chemin faisant	14,77 €	14,77 €						
Ouvrages								
Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13,00 €	13,00 €						
Lettre & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8,00 €	8,00 €						
Les balades de Jazzy "Derrière la haie"	11,00 €	11,00 €						
La Grande Guerre et les Deux-sèvres	10,00 €	10,00 €						
Au Cœur de la Vendée	19,90 €	19,90 €						
Année 60 - Une jeunesse bressuiraise	22,00 €	25,00 €						
Cartes Postales								
L'unité		0,60 €						
Lot de 3 cartes		1,50 €						
Lot de 5 cartes		2,50 €						
Randonnée								
Fiches 2 volets	0,50 €	0,50 €						
Fiches 3 volets	0,60 €	0,60 €						
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0,30 €	0,30 €						
Marais Poitevin à Bicyclette	4,00 €	4,00 €						
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14,00 €	14,00 €						
Topo guide Sèvre Nantaise	12,80 €	12,80 €						
Topo guide Vélo Francette	14,90 €	14,90 €						
Produits Alimentaires								
Bouteille Bock Highland	11,00 €	11,00 €						
Duhomard rouge	10,00 €	10,00 €						
Autres produits								
Plaque émaillée Duhomard	18,00 €	18,00 €						
Porte-monnaie en cuir	14,00 €	14,00 €						
Alexandra Diffusion								
Dé à coudre	1,65 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Magnet plaque de ville	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Magnet Rectangle	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Magnet Plaque de rue	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Mug (anse ronde - blanc)	2,99 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €	
Pot de 6 crayons	1,60 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Crosby soft touch	0,95 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €	
Stylo Monroe	0,75 €	1,90 €	1,71 €	1,52 €	1,33 €	1,14 €	0,95 €	
Set de 7 gommes avec visuels	3,80 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €		
Gomme à l'unité	0,54 €	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €		
Règle couleur 30 cm + visuels	2,25 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €	
Porte-clefs lampe Mcqueen soft touch	1,50 €	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €		
Porte -clefs 3 formes	2,84 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
Porte-clef goutte bois métal	2,36 €	4,90 €	4,41 €	3,92 €	3,43 €	2,94 €	2,45 €	
Trousse Gold	2,94 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Trousse Cuba	2,66 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
carnet gold	3,06 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Puzzle tubes	3,65 €	7,90 €	7,11 €	6,32 €	5,53 €	4,74 €	3,95 €	
Sac Hobia	4,26 €	9,00 €	8,10 €	7,20 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €	

25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre

Produits déjà existants en boutique

MUSEE DE MAULEON		
Audio-guide ADULTE		5,00 €
Audio-guide ENFANT		2,00 €
DD du POITOU		
Le torchon		13,00 €
Tablier "c'est qui le chef?"		23,00 €
Puzzle Super Héros du Pwato		4,50 €
Yoyo		3,00 €
Mug noir I love DD rose		8,00 €
Mug noir I love DD doré		8,00 €
Mug noir I love DD vert		8,00 €
Peluche 25 cm		20,00 €
Mini Mug "ah ben couillon"		5,00 €
Mini Mug "On est benaise"		5,00 €
DDécapsuleur magnét		3,00 €
Porte clés silicone		3,00 €
T-shirt Homme Variant Pwatevin		25,00 €
T-shirt Femme Variant Pwatevin		25,00 €
Bouteille isotherme		18,00 €
Lot de 3 balles de Golf		4,90 €
Sac shopping couleur		10,00 €
Tote bag couleur		5,00 €

Pas d'offre de réduction

30 % de retrocession de commission par le fournisseur

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à adopter les tarifs de la boutique tels qu'exposés ci-dessus, applicables à partir du 10 juin 2021.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3. FINANCES

2.3.1. Approbation du compte de gestion

Délibération : DEL-OT-2021-008

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2020 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget de la régie, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2020.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de la Communauté d'agglomération a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2020 afin que le Conseil d'administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2020 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 640,00	665 137,29	702 777,29
Titres de recettes émis (b)	11 473,46	404 624,78	416 098,24
Réductions de titres (c)		65 230,40	65 230,40
Recettes nettes (d = b - c)	11 473,46	339 394,38	350 867,84
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 640,00	665 137,29	702 777,29
Mandats émis (f)	9 318,85	376 073,99	385 392,84
Annulations de mandats (g)		15 142,41	15 142,41
Dépenses nettes (h = f - g)	9 318,85	360 931,58	370 250,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 154,61		
(h - d) Déficit		21 537,20	19 382,59

Le Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme est invité à :

- adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;
- arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2020 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3.2. Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats définitifs

Délibération : DEL-OT-2021-009

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil d'administration. Le conseil élit M. Serge BOUJU.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Il s'agit de valider le compte administratif du budget de la régie pour l'année 2020, ainsi que l'affectation des résultats.

Le compte administratif de l'exercice 2020 a été arrêté au 31/12/2020.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2020 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

OFFICE DE TOURISME	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 (5=1-2+3+4)
Investissement	5 831,95		2 154,61	0,00	7 986,56
Fonctionnement	65 137,29		-21 537,20	0,00	43 600,09
TOTAL	70 969,24	0,00	-19 382,59	0,00	51 586,65

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2020		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2020	-21 537,20
	Excédent ou déficit antérieur reporté	65 137,29
	Excédent ou déficit cumulé	43 600,09
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2020	2 154,61
	Excédent ou déficit antérieur reporté	5 831,95
	Excédent ou déficit cumulé	7 986,56
RAR	RAR dépenses	15 696,99
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	-15 696,99
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-7 710,43
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	7 986,56
	Affectation au R/1068 : Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	7 710,43
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	35 889,66

Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- arrêter les résultats définitifs 2020 tels que résumés ci-avant ;
- déclarer les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.
- affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme indiqué ci-avant.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3.3. Modification de la Régie d'avances et de recettes

Délibération : DEL-OT-2021-010

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu la délibération DEL-OT-2019-020 du 4 juin 2019 définissant les modalités de fonctionnement de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération DEL-OT-2020-010 du 30 juin 2020 définissant les modalités de fonctionnement de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme à compter du 15 juillet 2020 ;

Vu les avis conformes du Trésorier en date du 11 mai 2021 et du 17 mai 2021.

Considérant les modifications à apporter :

- à l'article 4 : Ajout de la possibilité d'encaisser la commercialisation des audio-guides
- à l'article 6 : augmentation des fonds de caisse : 100 € pour Bressuire et 100 € pour Mauléon

Il s'agit de modifier la régie d'avances et de recettes pour autoriser l'encaissement de la commercialisation des audio-guides, et augmenter les fonds de caisse.

Il convient de définir la régie d'avances et de recettes à compter du 1er juillet 2021, comme suit :

Article 1^{er} – il est proposé la continuité de la régie d'avances et de recettes pour l'encaissement des ventes de produits divers, auprès de la Régie personnalisée Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Article 2 – cette régie est installée à l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais, place de l'Hôtel de Ville à Bressuire. Des encaissements peuvent également s'effectuer sur le site de l'Office de Tourisme de Mauléon, 27 Grand Rue 79700 Mauléon.

Article 3 – la régie fonctionne toute l'année.

Article 4 – la régie encaisse les produits suivants :

- Billetterie de spectacles, d'animations, de sites de visite et d'activités
- Articles divers de la boutique
- Service aux prestataires et partenaires touristique
- Hébergement et séjours touristiques (en tant qu'organisateur de voyage)
- [visites guidées et animations \(dont commercialisation des audio-guides\)](#)

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) par chèque bancaire à l'ordre de Régisseur Office de Tourisme
- 2) en espèces
- 3) en carte bancaire
- 4) par paiement sécurisé sur Internet (type Paypal)
- 5) par virement sur le compte de dépôt de fonds
- 6) par chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture acquittée.

Article 6 – un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur et pourra être réparti sur les 2 sites de Bressuire et Mauléon de la façon suivante :

- Office de Tourisme de Bressuire : 100 €
- Office de Tourisme de Mauléon : 100 €

Article 7 – le montant maximum de l'encaissement mensuel que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **30 000 €**.

Article 8 – La régie paie les dépenses suivantes :

- Factures des prestataires touristiques dans le cadre de la vente d'hébergements et de séjours touristiques
- Factures des fournisseurs des produits boutique
- Factures de billetteries
- Frais de gestion bancaires (liés aux encaissements par carte bancaire)
- Frais de gestion liés à l'acceptation de titres spéciaux de paiement (type chèques-vacances)
- Dépenses relatives à la mise en ligne d'annonces d'hébergement sur des sites internet
- Dépenses de communication
- Remboursements de séjours et de billetterie

Article 9 - Les dépenses désignées à l'article 8 sont payées selon les modes de règlement suivants

- par virement depuis le compte de dépôt de fonds
- par prélèvement sur le compte de dépôt de fonds
- par chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds
- par carte bancaire depuis le compte de dépôt de fonds

Article 10 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie principale de Bressuire.

Article 11 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 12 - Le montant maximum de l'avance mensuelle à consentir au régisseur est fixé à **25 000€**.

Article 13 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Bressuire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 14 - Le régisseur verse auprès du comptable public de Bressuire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 15 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 16 - Il est créé une sous-régie de recettes sur le site de Mauléon dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 17 - Le président de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais et le comptable public assignataire de Bressuire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme est invité à adopter les modifications de la régie d'avances et de recettes applicables à compter du 1er juillet 2021, comme énoncées ci-dessus. La présente délibération abroge la précédente délibération OT-2020-010 du 30 juin 2020 susvisée.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3.4. Modification de la sous-régie de recettes

Délibération : DEL-OT-2021-011

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu la délibération DEL-OT-2020-011 du 30 juin 2020 définissant les modalités de fonctionnement de la sous-régie de recettes de l'Office de Tourisme à compter du 15 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 10 juin 2021 relative à la modification de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme ;

Vu les avis conformes du Trésorier en date du 11 mai 2021 et du 17 mai 2021.

Considérant les modifications à apporter :

- à l'article 4 : Ajout de la possibilité d'encaisser la commercialisation des audio-guides
- à l'article 6 : augmentation du fonds de caisse : 100 €

Il s'agit de modifier la sous-régie de recettes pour autoriser l'encaissement de la commercialisation des audio-guides et l'augmentation du fonds de caisse à compter du 1er juillet 2021.

Il convient de définir la sous-régie de recettes à compter du 1er juillet 2021, comme suit :

ARTICLE 1 : Il est proposé la continuité de la sous-régie de recettes « Office de Tourisme Mauléon » auprès de la régie d'avances et de recettes « Office de Tourisme » de la Régie à autonomie Morale et financière Office de Tourisme.

ARTICLE 2 : Cette sous-régie de recettes est installée 27 Grand Rue 79700 Mauléon.

ARTICLE 3 : La sous-régie de recettes fonctionne toute l'année

ARTICLE 4 : La sous-régie encaisse les produits suivants :

- Billetterie de spectacles, d'animations, de sites de visite et d'activités
- Articles divers de la boutique
- Service aux prestataires et partenaires touristique
- Hébergement et séjours touristiques (en tant qu'organisateur de voyage)
- [visites guidées et animations \(dont commercialisation des audio-guides\)](#)

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) par chèque bancaire à l'ordre de Régisseur Office de Tourisme
- 2) en espèces
- 3) en carte bancaire
- 4) par paiement sécurisé sur Internet (type Paypal)
- 5) par virement sur le compte de dépôt de fonds
- 6) par chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture acquittée.

ARTICLE 6 : Un fonds de caisse d'un montant de **100 € (cent euros)** sera mis à disposition du sous-régisseur.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à trente mille euros (30 000 €).

ARTICLE 8 : Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur (ou au trésorier) dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le sous-régisseur remet auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le Président de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais et le comptable public assignataire du trésor public de Bressuire (79300) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme est invité à adopter les modifications de la sous-régie de recettes à compter du 1er juillet 2021, comme énoncées ci-dessus.

La présente délibération abroge la délibération OT-2020-011 du 30 juin 2020 susvisée.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3.5. Budget Office de Tourisme - Décision Modificative n° 1

Délibération : DEL-OT-2021-012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Il s'agit de modifier les crédits afin de prendre en compte les remboursements des séjours annulés du fait de la crise sanitaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM	
011	6042	95	Achats prestations de service	- 5 000,00 €	113 000,00 €	
67	673	95	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	20 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €		

Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme est invité à approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

2.3.6. Ouverture d'une Ligne de trésorerie

Délibération : DEL-OT-2021-013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour pallier ponctuellement les besoins de trésorerie, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires ;

Considérant les offres reçues ;

Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque postale, et après en avoir délibéré, décide :

- de signer un contrat d'ouverture de crédit, ci-après dénommé « ligne de trésorerie utilisable par tirages » d'un montant de 100 000 € auprès de la Banque Postale.
- d'imputer les dépenses liées en section de fonctionnement

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	100 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Taux fixe 0,400%
Base de calcul	30/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 juillet 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200,00 EUR
Commission de non-utilisation	0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service "Banque en Ligne" de la Banque Postale, Tirages/Versements -Procédure de crédit d'office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000,00 EUR pour les tirages

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme,

ADOpte cette délibération **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

3. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Point informatif

CA 10 juin 2021



SAISON ESTIVALE

- Les ouvertures des bureaux d'accueil à partir du 17 juillet



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bureau Bressuire	9h30-12h30 14h00-18h00	9h30-12h30 14h00-18h00	9h30-12h30 14h00-18h00	9h30-12h30 14h00-18h00	9h30-12h30 14h00-18h00	9h30-12h -	-
Bureau Mauléon		10h00-12h30 14h00-18h00	10h00-12h30 14h00-18h00	10h00-12h30 14h00-18h00	10h00-12h30 14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00
Château Bressuire						14h-18h	14h-18h



Philippe ROBIN évoque la future présence physique de l'office de tourisme sur des lieux touristiques à définir, et propose de créer une commission pour travailler sur le sujet.

Bernard SALMON souhaite interpeller le CA sur toutes les missions que la conseillère en séjour devra assurer à l'office de tourisme de Mauléon (accueil, gestion des audio-guides, vente en boutique, video surveillance...), et sur le fait que le personnel soit seul en accueil-caisse.

CA 10 juin 2021



Les animations de l'été: Visites Estivales

Juillet						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
5	6	7 Moncontant-sur-Sèvre	8	9 Mauléon - La Corbeillère	10	11 St Aubin du Plain
12	13	14	15	16 St Pierre des Échaubrognes	17	18
19 Combrand	20	21	22 La Forêt-sur-Sèvre	23	24	25
26	27 Argentanay / Bressuire	28 Mauléon	29 Bressuire	30 Terves	31	1



CA 10 juin 2021



Les animations de l'été: Visites Estivales

Août						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
2	3	4 St André-sur-Sèvre	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20 La Chapelle-St-Laurent	21	22
23	24 Nueil-les-Aubiers	25 Courlay	26	27 Cerizay	28	29
30	31					



CA 10 juin 2021



Les animations de l'été: Visites guidées et chasse

Visites guidées:

À Bressuire : les mercredis matin à 10h30 pour une durée de 1h30, du 7 juillet au 25 août

A Mauléon : les jeudis matins à 10h30 pour une durée de 1h30, du 22 juillet au 26 août

Chasse au trésor au Château de Bressuire : du mercredi 7 juillet au mercredi 25 août



CA 10 juin 2021



Actualités

Journée au Puy du Fou le 1^{er} juillet :

200 personnes inscrites
Un intervenant,
Jérôme FORGET, pour une conférence sur le thème « Quel dialogue entretenez-vous avec vos clients touristes? »



CA 10 juin 2021



Point commercialisation

	Réservations en cours	Réservations annulées et remboursées	Réservations reportées	Réservations effectuées ou à réaliser
Groupes scolaires, ALSH, adultes	63 153 €	17 935€	13 015 €	19 écoles annulées 24 ALSH 2 groupes adultes
Individuels	29 004 €	1665 €		55 dossiers réservés 5 annulations
TOTAL	92 157 €	19 600 €		



CA 10 juin 2021



Point budget - fonctionnement

	Budget prévisionnel	Budget au 31/05/2021
CHARGES		
011	190 722,55€	55 212,37€
012	280 000€	82 563,57€
65 Redevances	21 137,60€	12 555,28€
67 Charges exceptionnelles	15 000€	12 168,90€
Autres charges	19 029,51€	€
TOTAL	525 889,66€	162 500,12€

CA 10 juin 2021



Point budget - fonctionnement

	Budget prévisionnel	Budget Covid
RECETTES		
70 Recettes de commercialisation	180 000 €	14 624,85€
74 Dotations	310 000 €	70 597,59€
Dont subvention Agglo	190 000 €	60 000 €
Dont Taxe de séjour	120 000 €	10 597,59€
Excédent reporté	35 889,66€	
75 Autres produits		0,30 €
77 Produits exceptionnels		2 502,63€
TOTAL	525 889,66€	87 725,37€



CA 10 juin 2021



Point budget - investissement

	BP	Le 31/05	BP	Le 31/05
DEPENSES		RECETTES		
20 Immob. incorporelles	18 160 €	14756,16	001 Solde reporté	7 986,56€
21 Immob. corporelles	3 500 €	2298,01	10 Dotations	13 710,43€
			021 Virement fonctionnement	6242 €
			040 Opérations ordre de transfert	9 418 €
TOTAL	21 660 €		TOTAL	37 356,99
Report	15 696,99 €			
TOTAL	37 356,99€	17054,17€	TOTAL	7710,43



La séance est levée à 20h24.